

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA

Amqui, le 9 mai 2012.

À la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 9 mai 2012 à compter de 19h30.

Sont présents :

Mme Sophie Champagne (Saint-Tharcisius)
 Mme France Lepage (Sainte-Florence)
 Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
 Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)
 M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)
 M. Mario Côté (Causapschal)
 M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)
 M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)
 M. Alain Gauthier (Sainte-Érène)
 M. Georges Guénard (Saint-Vianney)

M. Steve Lamontagne (Saint-Léon-le-Grand)
 M. Martin Landry (Albertville)
 M. Donald Malenfant (Val-Brillant)
 M. Paul Lepage (Saint-Moise)
 M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
 M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)

ainsi que (comme 2^e représentant) :

M. Égide Charest (Repr. Amqui)
 Mme Solange Tremblay (Repr. Sayabec)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète.

Sont absents : M. Gaëtan Ruest (Amqui)
 M. Denis Viel (Repr. Causapschal)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
 M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint et agent de développement culturel
 M. Bertin Denis, directeur du Service d'aménagement
 M. Ghislain Paradis, directeur du Service incendie
 M. Serge Malenfant, directeur du service de foresterie

1. CONSTATATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2012-097 concernant l'ouverture de la séance du 9 mai 2012

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2012-098 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance du 9 mai 2012

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point "Autres sujets" ouvert :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux – Séances du 11 avril (ordinaire) et 24 avril (ajournement)
4. Période de question de l'assistance
5. Communication du service d'aménagement
 - 5.1. Adoption du règlement 2012-05 modifiant le schéma d'aménagement
 - 5.2. Avis de conformité sur un règlement d'emprunt de la Ville d'Amqui
6. Plan de développement durable de la collectivité – Rappel de la conférence de presse
7. Communication du service de foresterie
 - 7.1. Avis à la CRÉ du Bas-Saint-Laurent – Transfert des approvisionnements de l'usine Bois Serco
8. Communication du service incendie
 - 8.1. Adoption d'un projet du schéma de couverture de risques en incendie révisé pour consultation
 - 8.2. Adoption du rapport annuel 2011
9. Communication du Service de culture et de communications
 - 9.1. Plan d'action de l'entente de développement culturel – Adoption
 - 9.2. Nomination des membres du comité consultatif en culture et patrimoine
 - 9.3. Journées de la culture – Résolution d'inscription
10. Révision des politiques familiales et démarche MADA – Suivi

- 10.1. Protocole d'entente - Collaboration du CSSS de La Matapédia dans la démarche MADA
- 10.2. Révision du protocole d'entente avec le CLD de la Matapédia – Encadrement et suivi administratif
11. Contrat de diversification et de développement (et FSTD) – Rapport d'activité mars 2011-avril 2012
12. Exploration et exploitation des ressources minières de La Matapédia – Résolution
13. Entente intermunicipale entre la MRC de La Matapédia et 7 municipalités concernant une demande regroupée au Fonds Municipal Vert pour l'aide financière à l'installation de chaufferies à la biomasse forestière
14. Ensemble pour un mieux-être économique des femmes – Représentant du Conseil sur le comité des partenaires
15. Route Verte
 - 15.1. Demande de report de l'aide financière octroyée dans le cadre programme de développement de la Route Verte
 - 15.2. Demande de financement dans le cadre du programme d'entretien de la Route Verte
16. Correspondance
17. Période de questions de l'assistance
18. Autres sujets :
 - 18.1. Prochaine rencontre du Conseil – réunion de travail du 30 mai à 19h30
 - 18.2. Nomination du représentant de la MRC à l'assemblée générale de l'ATR Gaspésie du 25 mai 2012 à Matane
 - 18.3. Contrat de déneigement du TNO Routhierville - Résultats de l'appel d'offres
 - 18.4. Demande d'appui de l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation – Lutte à la contrebande du tabac
 - 18.5. Conseil d'administration de l'Agence régionale de santé du Bas-Saint-Laurent
 - 18.6. Élections au comité administratif
 - 18.7. Pavage des accotements de la route 195
 - 18.8. Période de questions
 - 18.9. Invités
19. Levée de la séance

Adoptée.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU 11 AVRIL (ORDINAIRE) ET 24 AVRIL (AJOURNEMENT)

Résolution CM 2012-099 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance du 11 avril 2012

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 avril 2012.

Adoptée.

Résolution CM 2012-100 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance du 24 avril (ajournement)

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par Mme Sophie Champagne, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 24 avril 2012 (ajournement).

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE

Les questions de l'assistance portent sur :

- Les virages à droite sur feu rouge dans la Ville d'Amqui
- Le prix des lots boisés
- Le déménagement du siège social de Promutuel Assurances

5. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT

5.1 Adoption du règlement 2012-05 modifiant le schéma d'aménagement

Résolution CM 2012-101 concernant l'adoption du règlement numéro 2012-05 modifiant le schéma d'aménagement révisé (règlement numéro 01-2001)

- ATTENDU que la MRC de La Matapédia a un schéma d'aménagement révisé en vigueur depuis le 9 mai 2001 ;
- ATTENDU que le conseil de la MRC modifie son schéma d'aménagement révisé dans le but d'assurer l'intégration des futurs parcs éoliens sur le territoire en régissant, l'apparence, la forme, la couleur et les matériaux de construction des éoliennes commerciales ;
- ATTENDU que la modification au schéma d'aménagement révisé vise également à corriger une erreur de référence cartographique ;
- ATTENDU que l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil d'une MRC peut modifier son schéma d'aménagement ;
- ATTENDU qu'un projet de règlement numéro 2012-05 a été adopté le 14 mars 2012 et soumis à la consultation de la population le 11 avril 2012 conformément à l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- ATTENDU que la MRC de La Matapédia a signifié par avis de motion lors de la session du 14 mars 2012 son intention d'adopter le règlement numéro 2012-05 modifiant le schéma d'aménagement révisé numéro 01-2001.

En conséquence, sur une proposition de Mme Sophie Champagne, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu ce qui suit :

- 1^o d'adopter le règlement numéro 2012-05 modifiant le schéma d'aménagement révisé (règlement 01-2001) ;
- 2^o de transmettre une copie du règlement numéro 2012-05 au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour avis relatif aux orientations gouvernementales ;
- 3^o de transmettre une copie du règlement numéro 2012-05 aux municipalités locales dont le territoire est compris dans la MRC de La Matapédia ainsi qu'aux MRC dont le territoire est contigu à celui de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

5.2 Avis de conformité sur un règlement d'emprunt de la Ville d'Amqui

Résolution CM 2012-102 concernant un avis de conformité sur le règlement d'emprunt no 726-12 de la Ville d'Amqui

ATTENDU que la Ville d'Amqui projette le prolongement de son réseau d'aqueduc et d'égouts sur une longueur de ± 80 mètres dans la rue de La Fabrique afin de desservir les résidences dans ce secteur ;

ATTENDU que le Conseil de la Ville a adopté le règlement no 726-12 l'autorisant à effectuer une dépense de 125 100 \$ et un emprunt de 30 797 \$ pour les travaux ;

ATTENDU que ledit règlement a été transmis à la MRC de La Matapédia conformément à l'article 46 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* dans le but de recevoir l'avis de la MRC sur l'opportunité du règlement d'emprunt en rapport au schéma d'aménagement;

ATTENDU que le règlement no 726-12 ne contrevient pas aux grandes orientations et aux objectifs spécifiques aux milieux urbains du schéma d'aménagement de la MRC de La Matapédia.

En conséquence, sur une proposition de M. Donald Malenfant, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu de donner un avis favorable sur l'opportunité du règlement d'emprunt no 726-12 de la Ville d'Amqui.

Adoptée.

6. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ – RAPPEL DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE

Rappel est fait de la conférence de presse qui se tiendra le 10 mai à compter de 10h00 pour le lancement du PDDC et le dévoilement de la commission.

7. COMMUNICATION DU SERVICE DE FORESTERIE

7.1 Avis à la CRÉ du Bas-Saint-Laurent – Transfert des approvisionnements de l'usine Bois Serco

Résolution CM 2012-103 concernant un avis à la CRÉ du Bas-Saint-Laurent pour le transfert des approvisionnements de l'usine Bois SERCO

Considérant que les propriétaires de l'usine Bois SERCO située à Saint-Vianney ont mis définitivement fin aux opérations de l'usine le 25 novembre dernier et ont annoncé leur intention de ne plus opérer cette usine compte-tenu des sommes investies qui y ont été englouties et du contexte qui prévaut actuellement dans le domaine forestier;

Considérant que les propriétaires actuels de cette usine identifiés à la SER de La Vallée inc. et la Coopérative Forestière de La Matapédia ont clairement signifié qu'ils n'investiront plus d'argent dans cette usine afin de ne pas fragiliser davantage leurs organisations;

Considérant les impacts économiques négatifs majeurs que suscitent cette fermeture au sein de la municipalité de Saint-Vianney et des municipalités de ce secteur;

Considérant que la MRC de La Matapédia a résolu (CM 2012-044) d'appuyer la municipalité de Saint-Vianney dans ses démarches visant la relance de l'usine située sur son territoire et d'attendre le dépôt d'une demande formelle par la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent avant de prendre position et de s'assurer que la transformation des bois destinés historiquement à Bois SERCO se poursuivent dans La Matapédia;

Considérant que les propriétaires des usines Scierie Sainte-Érène et Bois CFM de Causapscal, qui sont des entreprises oeuvrant dans La Matapédia, ont convenu une entente avec les propriétaires de Bois SERCO pour acquérir l'usine de Saint-Vianney et transférer par la suite les volumes de résineux (13 400 m³s) à l'usine de Sainte-Érène et le tremble (11 900 m³s) à l'usine de Bois CFM de Causapscal;

Considérant que le volume transféré à l'usine de Scierie Sainte-Érène permettra de répondre en grande partie aux revendications de ses dirigeants qui réclament, depuis de nombreuses années une augmentation substantielle de ses approvisionnements afin de garantir un seuil d'attribution minimal de bois résineux pour permettre la survie, la rentabilité et la compétitivité de cette usine, tout en permettant d'atténuer les impacts des réductions des approvisionnements déjà annoncés par le chef forestier pour 2013;

- Considérant que le volume transféré à l'usine Bois CFM de Causapscal permettra de compenser les diminutions des approvisionnements provenant du Nouveau Brunswick suite à l'ouverture de l'usine d'OSB de Miramichi Nouveau Brunswick, à la baisse de 21% de la possibilité de coupe décrétée par le gouvernement du Nouveau Brunswick et permettra également de compenser la réduction de 10% des approvisionnements annoncée par le gouvernement du Québec qui sera effective en 2013;
- Considérant que le plan de restructuration proposé permettra somme toute de sécuriser les approvisionnements, de consolider les emplois existants tout en prolongeant le nombre de semaines travaillées autant en usine qu'en forêt pour les deux usines concernées localisées sur le territoire de la MRC de La Matapédia;
- Considérant que les propriétaires de Scierie Sainte-Ère et Bois CFM ont déclaré qu'ils prioriseraient l'embauche des ex-travailleurs et ex-entrepreneurs de Bois SERCO;
- Considérant que le ministre a mandaté la CRÉ du Bas-Saint-Laurent pour consulter le milieu dont la MRC de la Matapédia et la municipalité de Saint-Vianney sur ce projet afin d'obtenir un avis sur celui-ci.

En conséquence, sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu de :

- Donner un avis favorable au projet de consolidation déposé par Scierie Sainte-Ère et Bois CFM de Causapscal, dans le cadre de la fermeture de l'usine Serco de St-Vianney, conditionnellement à ce que les propriétaires actuels et futurs :
 - 1- confirment par écrit qu'ils privilégient l'embauche des ex-travailleurs et l'affectation des ex-entreprises sous-contractantes de l'usine Bois SERCO (et Multibois) dans les opérations de leurs usines;
 - 2- entreprennent des discussions avec les représentants de la municipalité de Saint-Vianney afin de convenir de mesures compensatoires raisonnables pour minimiser les impacts de cette fermeture sur le milieu, notamment sur les modalités d'une éventuelle rétrocession du bâtiment et du terrain;
- Demander à la CRÉ du Bas-Saint-Laurent et au préfet de la MRC de La Matapédia de jouer un rôle de facilitateur dans les démarches à venir entre la municipalité de Saint-Vianney et les promoteurs si l'une des parties en fait la demande.

Adoptée.

8. COMMUNICATION DU SERVICE INCENDIE

8.1 Adoption d'un projet du schéma de couverture de risques en incendie révisé pour consultation

Résolution CM 2012-104 concernant l'adoption d'un projet du schéma de couverture de risques en incendie révisé pour consultation

Sur une proposition de M. Steve Lamontagne, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'adopter la version préliminaire du schéma de couverture de risques en incendie et de le soumettre à la consultation lors d'assemblées publiques comme suit :

Consultations publiques :	Amqui	28 mai, 19h30 (Hôtel-de-ville)
	Sayabec	29 mai, 19h30 (Salle communautaire)
	Causapscal	11 juin, 19h30 (Hôtel de ville)

Adoptée.

8.2 Adoption du rapport annuel 2011

Résolution CM 2012-105 concernant l'adoption du rapport annuel 2011 du Service incendie

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu d'approuver le rapport d'activités 2011 du Service de sécurité incendie de la MRC de La Matapédia tel que présenté par le représentant du service incendie.

Adoptée.

9. COMMUNICATION DU SERVICE DE CULTURE ET DE COMMUNICATIONS

9.1 Plan d'action de l'entente de développement culturel – Adoption

Résolution CM 2012-106 concernant l'adoption du plan d'action de l'entente de développement culturel

- Considérant qu'à sa séance du 25 janvier, la MRC autorisait le dépôt d'une demande auprès du MCCCCF et de Desjardins afin de procéder au renouvellement de son entente de développement culturel;
- Considérant qu'en mars, tant le ministère que Desjardins répondaient favorablement au projet de renouvellement de l'entente de développement culturel de la MRC et y investiraient respectivement 55 000 \$ et 10 000 \$;
- Considérant que le comité en culture et patrimoine a finalisé à sa rencontre du 23 avril dernier le plan d'action rattaché à l'entente de développement culturel et en fait la recommandation au Conseil de la MRC;

Considérant que le projet de plan d'action a été soumis au Conseil de la MRC lors de sa séance de travail du 24 avril dernier;

Considérant que le Conseil de la MRC adresse une recommandation favorable au plan d'action soumis.

En conséquence, sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu d'adopter le plan d'action de l'entente de développement culturel.

Adoptée.

9.2 Nomination des membres du comité consultatif en culture et patrimoine

Résolution CM 2012-107 Concernant la nomination des membres sur le comité consultatif en culture et patrimoine de la MRC

Sur une proposition de M. Alain Gauthier, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu :

1. de nommer les personnes suivantes sur le comité consultatif en culture et patrimoine, à savoir :

# 1	Conseil de la MRC	Michel Chevarie
# 2	Livres et littérature	Lyne Arguin
# 3	Éducation	Denyse Jacques
# 4	Patrimoine	Martin Barriault
# 5	Muséologie	Carolle Bernier
# 6	Arts de la scène	Lyne Lévesque
# 9	Médias et communications	France Gingras
# 10	Développement	Marc-André Complaisance

2. de solliciter des candidatures afin de combler les sièges vacants pour une séance ultérieure, à savoir :

# 7	Arts visuels	À combler
# 8	Artisanat et métiers d'art	À combler
# 11	Coopté	À combler

Adoptée.

9.3 Journées de la culture – Résolution d'inscription

Résolution CM 2012-108 Concernant l'inscription de la MRC de La Matapédia aux Journées de la culture

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par Mme Sophie Champagne, il est résolu d'inscrire les deux activités suivantes aux Journées de la culture :

- Circuit sur les paysages
- Lancement des émissions Si La Matapédia m'était racontée

Adoptée.

10. RÉVISION DES POLITIQUES FAMILIALES ET DÉMARCHE MADA – SUIVI

10.1 Protocole d'entente - Collaboration du CSSS de La Matapédia dans la démarche MADA

Résolution CM 2012-109 Concernant un protocole d'entente - Collaboration du CSSS de La Matapédia dans la démarche MADA

Sur une proposition de M. Mario Côté, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu :

1. d'approuver les termes de l'entente entre la MRC de La Matapédia et le Centre de santé et de services sociaux de La Matapédia (CSSS) concernant une collaboration via l'approche « Vieillir en santé » et une implication financière CSSS de la Matapédia dans la démarche MADA entreprise par la MRC et 10 municipalités de la Matapédia;
2. d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, à signer l'entente pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

10.2 Révision du protocole d'entente avec le CLD de la Matapédia – Encadrement et suivi administratif

Résolution CM 2012-110 Concernant un protocole d'entente avec le CLD de La Matapédia pour l'encadrement et le suivi administratif de la révision des politiques familiales et démarche MADA

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu :

1. d'approuver les termes de l'entente entre la MRC de La Matapédia et le Centre local de développement (CLD) de La Matapédia concernant l'encadrement et le suivi administratif dans le cadre de la révision des politiques familiales municipales et de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) entreprise par la MRC et 10 municipalités de La Matapédia;

2. d'autoriser M. Mario Lavoie, directeur général, à signer l'entente pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

11. CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT (ET FSTD) – RAPPORT D'ACTIVITÉ MARS 2011-AVRIL 2012

Résolution CM 2012-111 **Concernant le contrat de diversification et de développement**

Considérant que le rapport annuel 2011-2012 du contrat de diversification et de développement de la MRC de La Matapédia, incluant le fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD), volets I et V, et le fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM) a été présenté au Conseil de la MRC;

Considérant que le plan de diversification révisé et adopté par le Conseil de la MRC de La Matapédia en février 2010 est encore d'actualité.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu :

1. d'approuver le dépôt du rapport annuel 2011-2012 du contrat de diversification et de développement de la MRC de La Matapédia, incluant le fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD), volets I et V, et le fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM);
2. de reconduire pour l'année 2012-2013 le plan de diversification révisé et adopté par le Conseil de la MRC de La Matapédia en février 2010.

Adoptée.

12. EXPLORATION ET EXPLOITATION DES RESSOURCES MINIÈRES DE LA MATAPÉDIA – RÉOLUTION

Résolution CM 2012-112 **concernant l'exploitation des gaz ou pétrole de schiste sur le territoire de la MRC de La Matapédia**

CONSIDÉRANT que l'exploitation des gaz ou pétrole de schiste par un procédé de fracturation hydraulique exige une énorme quantité d'eau de même que l'utilisation de plusieurs produits chimiques qui peuvent avoir des répercussions néfastes sur la qualité des nappes phréatiques et sur le plan environnemental en général;

CONSIDÉRANT que la manifestation d'une très grande opposition et des craintes exprimées par les populations de la Vallée du St-Laurent visées prioritairement par l'exploitation des gaz ou pétrole de schiste au Québec et une recommandation à cet effet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ont conduit le gouvernement du Québec à confier à un comité d'experts le mandat de réaliser une évaluation environnementale stratégique (ÉES) sur les gaz de schiste;

CONSIDÉRANT que cette évaluation portera non seulement sur l'aspect environnemental de l'exploitation des gaz de schiste mais aussi les aspects scientifiques et socio-économiques (redevances des minières, acceptation sociale, etc.) en couvrant un spectre très large des préoccupations de la population québécoise;

CONSIDÉRANT que le Comité responsable de l'évaluation environnementale stratégique, constatant que le contexte économique et social est peu favorable à la réalisation d'activités de fracturation par l'industrie du gaz de schiste pendant l'élaboration de son plan de réalisation, ne recommandera pas au ministre d'autoriser des projets de fracturation hydraulique destinés à rechercher ou à exploiter du gaz de schiste aux fins d'acquisition de connaissance dans le cadre de son mandat;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Matapédia a tenu des rencontres d'information à l'intention des élus municipaux impliquant des intervenants des ministères concernés, du domaine minier, des groupes environnementaux, etc. afin d'avoir un portrait de la situation du potentiel minier du territoire de la MRC de La Matapédia et des procédures à suivre pour en faire l'exploration et éventuellement l'exploitation;

CONSIDÉRANT que selon les informations transmises par les intervenants du domaine, il n'y aurait pas sur le territoire de la MRC de La Matapédia de gaz ou pétrole de schiste qui nécessiterait une exploitation par un procédé de fracturation hydraulique, mais uniquement un potentiel de pétrole exploitable par pompage conventionnel;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Matapédia réalise actuellement un plan de développement durable de la collectivité qui vise à assurer son développement en prenant en considération les trois volets du développement durable, à savoir l'économique, l'environnemental et le social;

CONSIDÉRANT que les municipalités et MRC disposent de très peu de pouvoirs pour régir et contrôler l'exploitation et l'exploration minière sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que les communautés sur le territoire desquelles sont prélevées des ressources minières ne reçoivent aucune part des redevances payées au gouvernement du Québec par les compagnies minières alors que ce sont les populations desdites communautés qui subissent les inconvénients de cette exploitation.

En conséquence, sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Michel Chevarie, il est résolu :

1. que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

2. que la MRC de La Matapédia demande au gouvernement du Québec :
 - de ne pas autoriser l'exploitation de gaz ou pétrole de schiste par un procédé de fracturation hydraulique et tout autre procédé jugé non sécuritaire tant et aussi longtemps que l'évaluation environnementale stratégique en cours n'aura pas été complétée, que des technologies d'exploitation adéquates n'auront pas été testées et approuvées comme sécuritaires pour la population et sans risque du point de vue environnemental et qu'enfin des réglementations adéquates n'auront pas été adoptées pour encadrer et surveiller toutes les activités reliées à l'exploitation de cette ressource;
 - d'accorder une plus grande latitude aux communautés locales et régionales pour régler et régir les activités d'exploitation et d'exploration minière sur leur territoire;
 - d'établir un mode de partage au profit des communautés locales d'une partie des redevances versées par les compagnies minières qui font l'exploitation des ressources sur le territoire desdites communautés.
3. De transmettre la présente résolution à :
 - ✓ M. Jean Charest, Premier Ministre du Québec
 - ✓ M. Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)
 - ✓ M. Clément Gignac, ministre des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)
 - ✓ Mme Danielle Doyer, députée de Matapédia
 - ✓ Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
 - ✓ M. Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

Adoptée.

13. ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA MRC DE LA MATAPÉDIA ET 7 MUNICIPALITÉS CONCERNANT UNE DEMANDE REGROUPEE AU FONDS MUNICIPAL VERT POUR L'AIDE FINANCIÈRE À L'INSTALLATION DE CHAUFFERIES À LA BIOMASSE FORESTIÈRE

Résolution CM 2012-113 Concernant une entente intermunicipale - demande regroupée au Fonds municipal vert – chaufferie à la biomasse

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Steve Lamontagne, il est résolu :

1. d'approuver les termes de l'entente entre la MRC de La Matapédia et les municipalités participantes relative à la préparation et au dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds municipal vert (FMV) pour le financement des projets de chaufferie à la biomasse forestière dans les municipalités et au Parc régional de Val-d'Irène (MRC) et relative au partage des dépenses, la distribution de l'aide financière et le remboursement du prêt qui sera demandé au FMV;
2. d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, à signer l'entente pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

14. ENSEMBLE POUR UN MIEUX-ÊTRE ÉCONOMIQUE DES FEMMES – REPRÉSENTANT DU CONSEIL SUR LE COMITÉ DES PARTENAIRES

Résolution CM 2012-114 Concernant un représentant du Conseil sur le comité des partenaires pour le projet Ensemble pour un mieux-être économique des femmes

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Donald Malenfant, il est résolu de nommer Mme Marlène Landry sur le comité des partenaires mis en place par le Centre de femmes de la Vallée pour le projet Ensemble pour un mieux-être économique des femmes.

Adoptée.

15. ROUTE VERTE

15.1 Demande de report de l'aide financière octroyée dans le cadre programme de développement de la Route Verte

Résolution CM 2012-115 Concernant une demande de report de l'aide financière octroyée dans le cadre programme de développement de la Route Verte

CONSIDÉRANT qu'afin de permettre l'aménagement du tronçon matapédien de la Route verte, une somme de 1 019 692,84 \$ fut accordée par le ministère des Transports du Québec dans le cadre du « Programme d'aide financière au développement de la Route verte », soit le total des sommes suivantes accordées initialement à la Ville d'Amqui (108 553,84 \$ à la Ville de Causapscal (143 348 \$ et 200 000 \$) ainsi qu'à la MRC de La Matapédia (268 791 \$ et 299 000 \$);

CONSIDÉRANT qu'au cours de l'année 2009-2010, une somme de 107 669,91 \$ fut utilisée afin de financer la réalisation de travaux d'aménagement du tronçon matapédien de la Route verte et, qu'à ce moment, un solde de 912 022,93 \$ était disponible afin de permettre la réalisation future de travaux d'aménagement de voies cyclables;

CONSIDÉRANT qu'au cours des années 2010-2011 et 2011-2012, une somme de 656 933,48 \$ fut utilisée afin de financer la réalisation de travaux d'aménagement du tronçon matapédien de la Route verte et, qu'à ce moment, un solde de 255 089,45 \$ était disponible afin de permettre la réalisation future de travaux d'aménagement de voies cyclables;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Matapédia est responsable du dépôt des demandes d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec dans le dossier de la Route verte.

En conséquence, sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Mario Côté, il est résolu d'adresser une demande auprès du ministère des Transports du Québec afin que le solde des fonds accordés dans le cadre du « Programme d'aide financière au développement de la Route verte » mais non encore utilisés, soit une somme de 255 089,45 \$, puisse être utilisé afin de financer la réalisation de travaux d'aménagement du tronçon matapédien de la Route verte au cours de l'année 2012-2013.

Adoptée.

15.2 Demande de financement dans le cadre du programme d'entretien de la Route Verte

Résolution CM 2012-116 Concernant une demande de financement auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du « Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte »

CONSIDÉRANT qu'au cours de l'année 2012, la Véloroute Desjardins de La Matapédia, organisme mandaté par la MRC de La Matapédia afin de veiller à l'aménagement, l'exploitation, l'utilisation et l'entretien du tronçon matapédien de la Route verte, compte réaliser des travaux d'entretien dudit tronçon matapédien de la Route verte pour un montant évalué à 105 000,00 \$;

CONSIDÉRANT que la longueur des aménagements cyclables faisant l'objet de la présente demande est de 49,5 kilomètres;

CONSIDÉRANT que le tronçon matapédien de la Route verte est reconnu par la MRC de La Matapédia à titre d'équipement à caractère supralocal;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Matapédia certifie par la présente que l'accès à ses aménagements cyclables est libre et gratuit pour tous les utilisateurs;

CONSIDÉRANT l'existence du « Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte » du ministère des Transports du Québec pouvant financer la réalisation d'un projet jusqu'à hauteur de 50 % des coûts admissibles audit programme;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Matapédia est responsable du dépôt des demandes de subvention auprès du ministère des Transports du Québec au niveau du dossier de la Route verte.

En conséquence, sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu à l'unanimité de procéder au dépôt d'une demande de financement d'un montant de 33 575 \$ dans le cadre du « Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte », et ce en vue d'être en mesure de procéder, au cours de l'année 2012, à des travaux d'entretien de la Véloroute Desjardins, tronçon matapédien de la Route verte.

Adoptée.

16. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au Conseil. On apporte des précisions sur les suivantes :

- 04-04-2012 : M. Mario Bergeron, MTO, accotements de la Route verte
- 10-04-2012: Municipalité de Sayabec, rassemblement des 50 ans et plus
- 16-04-2012 : Ville d'Amqui, rassemblement des 50 ans et plus
- 19-04-2012 : Municipalité de Lac-au-Saumon, évaluation foncière
- 18-04-2012 : Monsieur Georges Guénard

17. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Une intervention est faite par un résident qui fait état de mesures adoptées dans les provinces atlantiques pour réduire les impacts de la hausse de l'évaluation foncière (concept de taux plafond). Le Conseil va examiner la question et fera rapport lors d'une prochaine séance.

18. AUTRES SUJETS :**18.1 Prochaine rencontre du Conseil – réunion de travail du 30 mai à 19h30**

La prochaine rencontre de travail se tiendra mercredi le 30 mai 2012 à compter de 19h30 à l'endroit habituel.

18.2 Nomination du représentant de la MRC à l'assemblée générale de l'ATR Gaspésie du 25 mai 2012 à Matane**Résolution CM 2012-117 Concernant la nomination du représentant de la MRC à l'assemblée générale de l'ATR Gaspésie du 25 mai 2012 à Matane**

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu de nommer Mme Chantale Lavoie à titre de représentant du Conseil de la MRC à l'assemblée générale annuelle de l'Association touristique régionale de la Gaspésie qui se tiendra le vendredi 25 mai 2012 à 13 h 00 à la salle civique de l'Hôtel-de-Ville à Matane.

Adoptée.

18.3 Contrat de déneigement du TNO Routhierville - Résultats de l'appel d'offres**Résolution CM 2012-118 Concernant les résultats de l'appel d'offres pour le contrat de déneigement du TNO Routhierville**

CONSIDÉRANT que le contrat de déneigement des rangs et du hameau de Routhierville se termine en 2012;

CONSIDÉRANT que, pour bénéficier d'une économie d'échelle, l'appel d'offres avait été réalisé conjointement avec la municipalité de Ste-Florence pour un contrat de même durée;

CONSIDÉRANT que le comité administratif a autorisé le lancement d'un appel d'offres incluant la modification des longueurs à entretenir suite à la construction d'une nouvelle auberge, l'ajout des clauses de limitation de poids et de gabarit pour le pont couvert restauré et l'ajout d'une clause d'indexation du prix du carburant s'appliquant à 20 % de la valeur du contrat annuel.

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu à Ste-Florence jeudi le 26 avril dernier et seul l'entrepreneur actuel a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue est non conforme aux documents de soumission et doit être rejetée car les documents suivants étaient manquants lors de l'ouverture :

- Résolution de la compagnie autorisant la signature de la soumission
- Attestation de Revenu Québec que l'entrepreneur a produit ses déclarations et n'a pas de compte payable en souffrance
- Addenda signé

CONSIDÉRANT que chacun des documents manquants est une condition de non-conformité de la soumission qui entraîne son rejet automatique ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ste-Florence a rejeté la soumission et autorisé le lancement d'un deuxième appel d'offres.

En conséquence, sur une proposition de M. Donald Malenfant, appuyée par Mme Sophie Champagne, il est résolu de rejeter la seule soumission reçue et d'autoriser le lancement d'un deuxième appel d'offres commun avec la municipalité de Sainte-Florence pour le déneigement des routes du TNO de Routhierville.

Adoptée.

18.4 Demande d'appui de l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation – Lutte à la contrebande du tabac**Résolution CM 2012-119 concernant une demande d'appui de l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation – Lutte à la contrebande du tabac**

ATTENDU QUE le Comité des Finances publiques de l'Assemblée nationale a déposé en février 2012 un rapport unanime sur les mesures à prendre pour combattre la contrebande de tabac;

ATTENDU QUE la première recommandation proposée se lit comme suit (extrait) : Que le gouvernement du Québec fasse des représentations auprès du gouvernement canadien, du gouvernement américain, du gouvernement ontarien et de la nation mohawk en vue de créer une commission mixte formée des 5 parties consacrée à la lutte à la contrebande de tabac. Son objectif premier serait de proposer un plan d'action intégré qui porterait, entre autres, sur une entente "gagnant-gagnant" entre les gouvernements et les Autochtones afin que cesse la vente de tabac sans taxe à grande échelle aux non-autochtones;

ATTENDU QU' il s'agit d'une percée majeure et importante puisque c'est la première fois au pays qu'un consensus politique est officiellement adopté sur cette question ;

ATTENDU QUE la contrebande de tabac incite les jeunes au tabagisme, affecte les dépanneurs légitimes qui respectent les lois, rapporte des revenus considérables au crime organisé et en fait perdre davantage aux gouvernements.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Donald Malenfant, il est résolu de demander au gouvernement du Québec et au gouvernement fédéral de créer une commission sur la contrebande de tabac pour dégager une entente gagnant-gagnant entre les gouvernements et les autochtones afin que cesse la vente de tabac sans taxe à grande échelle aux non-autochtones.

Adoptée.

18.5 Conseil d'administration à l'Agence régionale de santé du Bas-Saint-Laurent

Résolution CM 2012-120 concernant un représentant du Conseil de l'Agence régionale de la santé du Bas-Saint-Laurent

Sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu de nommer M. Martin Landry sur l'Agence régionale de santé du Bas-Saint-Laurent

Adoptée.

18.6 Élections au comité administratif

Résolution CM 2012-121 concernant des élections au comité administratif de la MRC

Sur une proposition Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu de nommer M. Martin Landry sur le comité administratif de la MRC en remplacement de Mme Réjeanne Doiron.

Adoptée.

Motion de félicitations

Motion de félicitations est adressée à Mme Réjeanne Doiron pour son implication au sein du Conseil de la MRC. Cette motion est proposée par M. Donald Malenfant et appuyée par M. Gilbert Sénéchal.

18.7 Pavage des accotements de la route 195

Résolution CM 2012-122 concernant le pavage des accotements de la route 195

Sur une proposition de M. Donald Malenfant, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu que la MRC de La Matapédia interpelle le MTQ afin que soit réalisé le pavage des deux accotements de la route 195. Le MTQ prévoit actuellement le pavage sur un seul côté de la route.

Adoptée.

18.8 Période de questions

Avis de motion

Avis de motion est donné par M. Michel Chevarie voulant qu'à une prochaine séance soit déposé pour adoption un règlement portant sur les périodes de questions lors des séances du Conseil de la MRC.

18.9 Invités

Monsieur Steve Lamontagne a été interpellé par le fait que lors d'une présentation faite au Conseil par des personnes externes, les porte-paroles n'étaient pas ceux nécessairement souhaités. Madame Lavoie précise qu'il appartient aux intervenants qui s'adressent au Conseil de déterminer eux-mêmes ceux qui les représentent.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2012-123 concernant la levée de la séance

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Michel Chevarie, il est résolu de lever la séance à 21h32.

Adoptée.